SIMPLIFIEZ vos déplacements

vrd-mobilites.fr

VÉLO ITINÉRAIRES

NOUVELLE EDITION 2019

SECTEUR DE VALENCE

VÉLO ITINÉRAIRES

11 Avenue de la Gare
BP 10241 ALIXAN
26958 VALENCE Cedex 9
Tél. : 04 75 602 670

vrd-mobilites.fr

SIMPLIFIEZ vos déplacements

Valence Romans DÉPLACEMENTS

AUTORITÉ ORGANISATRICE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ

Se déplacer à vélo sur le territoire

Pour développer l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire, Valence-Romans Déplacements, autorité organisatrice des transports et de la mobilité, coordonne la réflexion et les actions pour l'aménagement d'itinéraires confortables, cohérents, sûrs et jalonnés, donnant ainsi une vraie place aux cyclistes.

À travers ce plan travaillé en concertation avec les principales associations vélos du territoire nous vous suggérons des itinéraires permettant de relier les communes et leurs points d'intérêt.

PENSEZ INTER MODALITÉ

Vous pouvez envisager de pédaler sur une partie de votre trajet en complément d'autres modes de déplacement comme le bus, le train, l'autopartage ou le covoiturage

LES SERVICES VÉLO

Libélo

Libre service ou longue durée
vrd-mobilites.fr
Application mobile vrd-mobilités

Inscription au service
Agences Citéa de Valence et de Romans

LES CONSIGNES VÉLOS

Vélo box

04 75 600 626
Stationnez votre vélo en toute sécurité

NOUVEAU

AUTOPARTAGE

La voiture en libre service prés de chez vous
WWW.ALPES-LOIRE.CITIZ.FR
04 76 24 57 25

COVOITURAGE

mov'ICI Auvergne-Rhône-Alpes

Roulez autrement
Consultez ou proposez des trajets sur :
MOVICI.AUVERGNERHONEALPES.FR

Pratique et Economique ?

LES 7 BONNES RAISONS DE SE METTRE AU VÉLO

1. DU SPORT SANS L'EFFORT
Comme toute activité physique, la pratique du vélo au quotidien est bénéfique pour la santé et le moral. Son usage divise par 2 les risques de surpoids, de maladies cardio-vasculaires et de diabète.

2. MOINS DE 100 €/AN
de frais estimés pour l'achat et l'entretien d'un vélo alors qu'une voiture à l'année coûte en moyenne 6 000 euros. Economique à l'achat, il l'est aussi à l'usage.

3. L'EXPOSITION À LA POLLUTION EST 2 FOIS PLUS FAIBLE
qu'en voiture dont l'habitacle est plus pollué que l'air extérieur. Le cycliste inhale moins de polluants que l'automobiliste car il respire bien au-dessus des pots d'échappement et reste moins longtemps dans les zones embouteillées.

4. 0 EMISSION DE CO_2 ET 0 DÉCIBEL
Silencieux et propre, il ne produit ni pollution ni bruit. En agglomération, 78 % des déplacements font moins de 5 km, évitez de prendre la voiture pour de petits trajets.

5. FINI LES PROBLÈMES DE STATIONNEMENT
à vélo avec un nombre de place en constante augmentation sur le territoire.

6. 15 MN POUR PARCOURIR 3 KM À VÉLO EN VILLE
Jusqu'à 5 km, le vélo est souvent plus rapide que la voiture en ville.

7. FINI LE STRESS DES EMBOUTEILLAGES
Quelle que soit l'intensité du trafic, en vélo, on circule !

CONSEILLÉ OU OBLIGATOIRE

TOUT SAVOIR SUR L'ÉQUIPEMENT DE VOTRE VÉLO

Voir et être vu, plus que règlementaire c'est vital !

On limite fortement les risques en roulant de nuit bien éclairé. Outre l'éclairage obligatoire du vélo, le cycliste doit aussi s'équiper de vêtements clairs et bandes réfléchissantes. En complément de l'éclairage actif, l'éclairage passif est donc indispensable pour assurer la visibilité du cycliste.

Article R. 431-1-1 du Code de la Route :

La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur et passager d'un cycle doivent porter hors agglomération un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation et dont les caractéristiques sont prévues par un arrêté du ministre chargé des transports.

Le port du casque est fortement conseillé. Pensez bien à équiper vos enfants, le casque est obligatoire pour les cyclistes de moins de 12 ans.

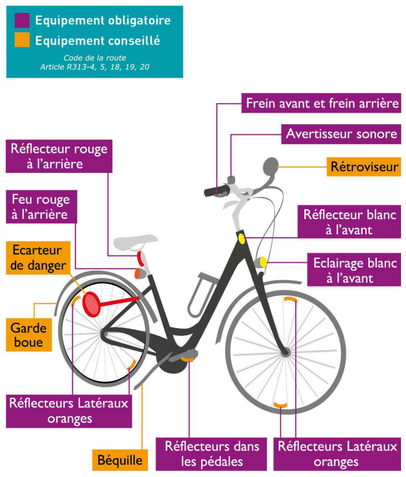

ADOPTEZ LA BONNE ATTITUDE !

Considéré comme un usager de la route, le cycliste doit respecter le code de la route. Voici quelques consignes et conseils pour une bonne cohabitation avec les autres usagers de la route.

En règle générale, je roule à droite en laissant au moins 1 mètre entre mon vélo et les voitures en stationnement.

Dans les rues étroites et à sens unique, je roule au milieu plutôt que de me laisser doubler et serrer.

J'indique que je vais tourner en tendant le bras et vérifie bien dans toutes les directions avant de me lancer.

Sur chaussée humide, je freine plus tôt et ralentis pour tourner.

J'utilise les freins avant et arrière pour ralentir ou m'arrêter.

Je ne dépasse pas les bus et poids lourds et je garde mes distances : leurs angles morts sont très dangereux.

Respecter les piétons

Les trottoirs sont réservés aux piétons, je ne les emprunte pas.

Je roule au pas dans les aires piétonnes car les piétons y sont prioritaires.

VOL

PROTÉGEZ VOTRE VÉLO

Toujours attacher son vélo à un point fixe solide, privilégiez les arceaux vélo afin de ne pas gêner le passage.

Attacher en priorité le cadre du vélo, et si possible la roue avant. Ne laisser aucune pièce facilement détachable (selle, roue à blocage rapide, éclairage amovible, compteur...).

Utiliser un antivol en « U » classé niveau "2 roues" par la FUB et éviter les cables de diamètres inférieur à 20 mm. Ces antivols résistent plus de 10 minutes aux voleurs, là où un simple câble ne résiste pas plus de 5 secondes.

Faire marquer son vélo avec le marquage BICYCODE®.
Le marquage BICYCODE® consiste à graver sur le cadre du vélo un numéro unique et standardisé, référencé dans un fichier national auquel la police nationale à notamment accès. Il permet la restitution des vélos à leurs propriétaires en cas de vol.

Libélo

OSER LA SIMPLICITÉ L'ÉLECTRIQUE

#nouveauvélo
#vélofacile #vélopratique #véloélectrique

vrd-mobilités.fr | 04 75 600 626 | SUIVEZ-NOUS SUR

SIMPLIFIEZ vos déplacements

Valence Romans DÉPLACEMENTS

VÉLO ITINÉRAIRES

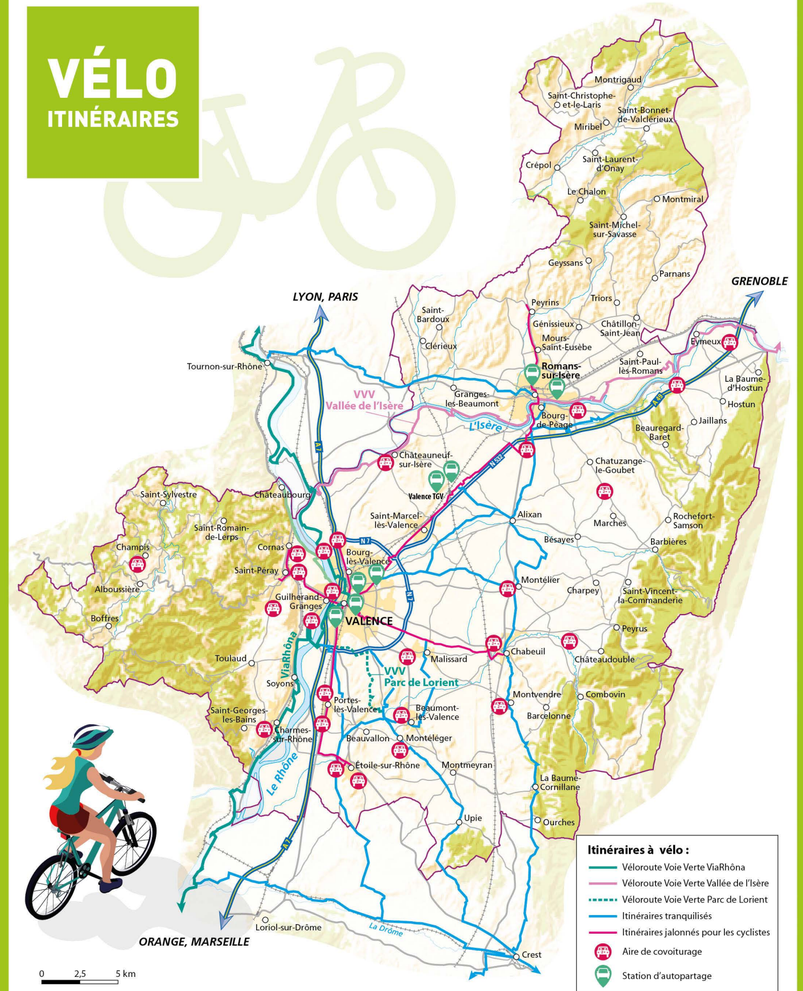

Les adresses utiles :

Association Roulons En Ville à Vélo
La Maison du Vélo
1 rue Michel Servet - 26000 VALENCE
T. 09 80 91 94 97 / revv@laposte.net

Association À Pinces et à Vélo
Maison de quartier Saint-Nicolas
14 rue du Chapitre - 26100 ROMANS SUR ISÈRE
T. 04 75 02 01 12 / romans-bourgdepeage@fubicy.org

Association AF3V
Délégation Régionale Rhône-Alpes Maison du vélo
1, rue Michel Servet - 26000 VALENCE

Agences Citéa
04 75 600 626
11 bis Boulevard d'Alsace - 26000 VALENCE
2 boulevard Gabriel Péri - 26100 ROMANS SUR ISÈRE

LES AMÉNAGEMENTS DÉDIÉS AUX VÉLO

La Bande Cyclable
Voie réservée aux cyclistes, délimitée au sol par une bande blanche discontinue. Cette signalisation est complétée par un pictogramme « vélo » et des flèches indiquant le sens de circulation.

La Piste Cyclable
Section de chaussée spécifique dévolue exclusivement aux cyclistes. Elle est matériellement isolée des voies de circulation des véhicules motorisés.

La Voie Bus
Voie réservée aux bus, autorisée aux cycles.

La Bande Multi-fonctionnelle
Espace refuge momentané aux usagers en difficulté, principalement les véhicules à moteur. Les véhicules motorisés n'ont pas le droit de rouler sur un accotement revêtu. En revanche, il peut être utilisé par les cyclistes.

La Voie tranquillisée
Voies non aménagées spécifiquement pour les cyclistes mais constituant des suggestions d'itinéraires sur des secteurs où le trafic est modéré.

La Zone 30
Sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes*.

L'Aire Piétonne
Sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation des piétons. Le piéton est prioritaire sur tous les autres usagers autorisés, dont les cyclistes, à circuler dans cette zone.

La Véloroute
Itinéraire cyclable continu utilisant pour l'essentiel des aménagements de type « voies vertes » et des portions de routes peu fréquentées.

La Voie verte
Axe de circulation ouvert à tous les moyens de locomotion non motorisés.

*sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police

SIGNALÉTIQUE

Début et fin de piste ou bande cyclable facultative interdite à tout autre véhicule.

Début et fin de piste ou bande cyclable obligatoire interdite à tout autre véhicule.

Début et fin de zones 30, où la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Début et fin de la Voie verte.

Début et fin de l'aire piétonne autorisée aux cyclistes roulant à l'allure du pas.

Autorisation pour les cyclistes quand le feu est rouge de s'engager dans la voie de circulation.

Accès interdit aux cycles.

Sens interdit à tous les véhicules sauf aux cyclistes.

Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche.

Voie à sens unique pour les véhicules motorisés ouverte aux cyclistes dans les deux sens.

Voie réservée aux transports en commun et aux vélos.

Figurine placée au sol faisant la liaison entre deux aménagements cyclables.

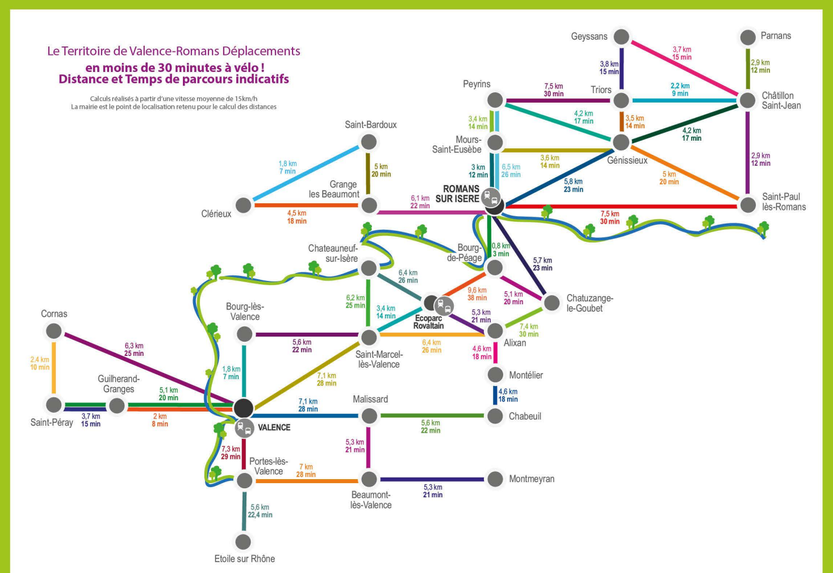

QUELQUES RÈGLES DE BONNES PRATIQUES

LES GIRATOIRES
A une voie, prenez la place de la voiture.
A plusieurs voies, utilisez l'aménagement cyclable s'il en est équipé sinon, prenez la place de la voiture sur la voie la plus à droite.
Gardez votre voie et manifestez vos intentions !

LE TOURNE À GAUCHE
Avant de vous déporter, regardez derrière si un véhicule ne va pas vous dépasser.
Tendez le bras et déportez-vous sur le coté gauche de la voie.
Respectez les règles de priorité pour les véhicules arrivant en face et estimez bien leur vitesse avant de traverser.

PORTE-À-FAUX
Lorsqu'un bus ou un camion tourne, l'arrière du véhicule se déporte. Assurez vous qu aucun véhicule à grand gabarit ne s'apprête à virer, car vous vous trouvez dans un angle mort de vision et votre trajectoire peut être cisaillée.

ATTENTION AUX ANGLES MORTS !
Assurez-vous d'être vu et ne dépassez pas par la droite.
Gardez vos distances.

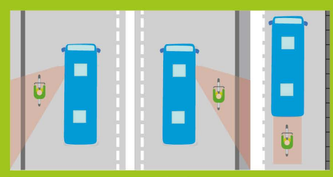

LE DANGER DE LA PORTIÈRE !
Ne rasez jamais les voitures en stationnement, laissez toujours un espace d'1 mètre entre vous et les véhicules stationnés.

LÉGENDE

Aménagements en faveur du vélo

- Véloroute Voie verte ViaRhôna
- Véloroute Voie verte Parc de Lorient
- Piste cyclable
- Bande cyclable
- Couloir de bus autorisé aux vélos
- Chemin mixte piéton-vélo
- Zone piétonne
- Zone 30 - Centre urbain
- Bande multifonctionnelle
- Voie tranquilisée
- Itinéraires jalonnés

Services de Valence Romans Déplacements

- Station vélos en libre-service Libélo, en projet
- Stationnement vélo sécurisé Vélobox
- Station autopartage
- Aire de covoiturage
- Parc Relais

Points d'intérêts

- Mairie
- Hôpital
- Université
- Centre commercial
- Autre bâtiment
- Stade, tennis
- Limite de Communes

N

0 250 500m

© Cartographie Altiplano
04.79.72.68.58
www.altiplano-carto.com

CORNAS

ST-PÉRAY

GUILHERAND-GRANGES

BOURG-LÈS-VALENCE

ST-MARCEL-LÈS-VALENCE

VALENCE

CHABEUIL

MALISSARD

BEAUMONT-LÈS-VALENCE

MONTVENDRE

PORTES-LÈS-VALENCE

BEAUVALLON

MONTÉLÉGER

ÉTOILE-SUR-RHÔNE

CHARMES-SUR-RHÔNE

SOYONS

TOULAUD

Le Rhône

vers la Roche-de-Glun

vers le barrage et la base nature d'Étoile-sur-Rhône